BIENVENUE À ATTAC LIÈGE

Lecture collective du livre de
Thomas PIKETTY,
Capital et idéologie

Mardi 19 octobre 2021, 19h30
Université de Liège, pl. Cockerill, A2/4/9

Pour ce soir

1.Tour de table rapide
2. Rappel de la séance de septembre
3. Attribution des chapitres encore libres
4. Présentation du chapitre 3, par Marianne
5. Présentation rapide des chapitres 4 & 5
6. Présentation des chapitres 6 & 7 (sociétés esclavagistes et coloniales), par Rosette et Murielle
7. Confirmation du programme pour les deux séances à venir (le 16 novembre et le 14 décembre)

1. TOUR DE TABLE

Excusés : Sébastien Carboni, Stani Marek, Gérard Prévinaire.

Présents: Murielle Gilbert, Anne Gras, Rosette Loix, Soheil Matin, Corinne Michel, Eric Nemes, Christine Pagnoulle, Marianne Rathmès, Georges Stassar, Jani Sule.

2 . Rappel de la séance de septembre

- Quelques liens : le nouveau livre de Piketty, *Une brève histoire de l'égalité* (Seuil, 2021, 357 p., 14€) ; le livre de Bihr et Husson, *Thomas Piketty, une dénonciation illusoire du capital* (Syllepse, 2020) ; la série du CADTM sur *Capital au 21e siècle* http://www.cadtm.org/La-concentration-de-la-richesse-en-faveur-du-1 ; le dossier du Collège de France avec trois articles et une réponse de Piketty https://laviedesidees.fr/L-histoire-des-regimes-inegalitaires.htm

- Intro : une **histoire économique, sociale et politique des régimes inégalitaires**, depuis les sociétés trifonctionnelles et esclavagistes jusqu'aux sociétés postcoloniales et hyper-capitalistes ; livre ouvert à d'autres continents que l'Europe et à l'histoire longue, plus politique et axé sur les transformations des idéologies ; des constructions idéologiques et politiques servent à expliquer et justifier les inégalités économiques et éducatives.

- Chap. 1. Trois groupes distincts et complémentaires, donc deux dominants : *oratores* et *bellatores vs laboratores*. Pour les deux premiers, droits régaliens + droits de possession sur les biens et souvent sur les personnes; principe féodal d'imbrication des droits et des devoirs; chute des effectifs des classes dominantes en Europe occidentale au 18e siècle.

2 . Rappel de la séance de septembre (suite)

Chap. 2. Les sociétés trifonctionnelles reposent sur une idéologie qui a été favorable à l'unification du statut des travailleurs.
Du 12e au 14e siècle,, la croissance de productivité et l'essor démographique sont le résultat combiné de la fin progressive du travail contraint, la mise à disposition d'équipements collectifs et d'une forme de sécurité sociale fournie par l'Église.
En France, des États généraux regroupant les trois ordres se sont réunis dès le début du 14e siècle.
En même temps que se développe un état centralisé, les effectifs des deux ordres dominants diminuent du 14e à la fin du 18e siècle.
Si la tradition voulait qu'un 'gentilhomme' ne pût s'adonner au commerce, des décrets vont pourtant rendre compatibles l'appartenance à la noblesse et le commerce maritime puis les banques et les manufactures.
Sous l'Ancien Régime, l'Église détenait environ 30% des biens : terres, entrepôts, fabriques, actifs financiers…, ces derniers souvent sous forme de *trusts*, une structure financière bien connue des candidats à l'évasion fiscale.

3. Plan du livre

- **Première partie. Les régimes inégalitaires dans l'histoire**
- Chap. 1. Les sociétés ternaires : l'inégalité trifonctionnelle
- Chap. 2. Les sociétés d'ordres européennes: pouvoir et propriété
- Chap. 3. L'invention des sociétés de propriétaires
- Chap. 4. Les sociétés de propriétaires: le cas de la France
- Chap. 5. Les sociétés de propriétaires: trajectoires européennes
- **Seconde partie. Les sociétés esclavagistes et coloniales**
- Chap. 6. Les sociétés esclavagistes : l'inégalité extrême
- Chap. 7. Les sociétés coloniales: diversité et domination
- Chap. 8. Sociétés ternaires et colonialisme: le cas de l'Inde
- Chap. 9. Sociétés ternaires et colonialisme : trajectoires eurasiatiques

- **Troisième partie. La grande transformation du 20e siècle**
- Chap. 10. La chute des sociétés de propriétaires
- Chap. 11. Les sociétés sociales-démocrates : l'égalité inachevée
- Chap. 12. Les sociétés communistes et post-communistes
- Chap. 13. L'hyper-capitalisme : entre modernité et archaïsme
- **Quatrième partie. Repenser les dimensions du conflit politique**
- Chap. 14. La frontière et la propriété : la construction de l'égalité
- Chap. 15. Gauche brahmane : les nouveaux clivages euro-américains
- Chap. 16. Social-nativisme : le piège identitaire postcolonial
- Chap. 17. Eléments pour un socialisme participatif au 21e siècle

Pour accéder à des extraits du livre, à l'ensemble des graphiques, tableaux et séries de données et à sa présentation en diaporama : **voir** **http://piketty.pse.ens.fr/fr/ideologie** et à ses annexes http://piketty.pse.ens.fr/files/AnnexeKIdeologie.pdf

3. Qui présente quoi ?

1.Chapitres 1, 2 et 3, pages 71 à 157, Marianne Rathmès et Christine Pagnoulle
2.Chapitres 4 et 5, pages 159 à 243 (rapide, Chr. P)
3.Chapitres 6, pages 247 à 301, Rosette Loix
4.Chapitres 7, 8 et 9, pages 303 à 485, Murielle Gilbert
5. Chapitres 10 et 11, pages 489 à 671, Chr. P. & Murielle G. ?
6. Chapitres 12 et 13, pages 674 à 833, Eric Nemes et ?
7. Chapitres 14 et 15, pages 837 à 991, ??
8. Chapitres 16 et 17 + conclusion, pages 993 à 1198, Soheil Matin.

Chapitre 3 : L’invention des sociétés de propriétaires (127-157)

À l’occasion des réponses aux jeux (devinettes et mots fléchés), nous revenons sur la critique centrale vis-à-vis des ouvrages de Piketty, à savoir son hold-up sur les termes capital et capitalisme, sans jamais se pencher sur leur spécificité (le capital permet aux ceux qui le possèdent d’en exploiter d’autres, dans une situation de dépendance économique, ni interroger les rapports de production. Tel n’est pas son propos, certes, il n’aurait donc pas dû utiliser le terme dans ses titres.
Son étude porte sur les inégalités de revenus et de patrimoine. Mais là nous butons sur ces autres termes récurrents : propriétaires et propriétarisme. Le seul fait de posséder (un lopin de terre, un logement, des outils, des livres, un compte épargne…) n’a rien de répréhensible. C’est l’accumulation des biens et l’écart dans l’accès aux biens qui pose problème.

4. Les sociétés de propriétaires : le cas de la France (159-191)

En abolissant les privilèges des nobles et des ecclésiastiques, la Révolution française n'a pas du tout contribué à réduire les écarts de richesse, qui vont au contraire s'approfondir au cours du 19e siècle, Mais elle a créé le mythe de l'exception égalitaire française : puisque tout le monde peut devenir propriétaire, c'est à chacun de se débrouiller.

L'économie d'avant 1914 était tout sauf statique : tout changeait très vite et les patrimoines comportaient, outre encore des biens immobiliers, de plus en plus de valeurs mobilières, avec beaucoup d'investissements spéculatifs à l'étranger (chemins de fer russes, canal de Suez, canal de Panama, caoutchouc d'Indonésie et de l'État libre du Congo, etc.)

Il existe un lien très net entre le mode de scrutin et le type d'imposition. Le vote censitaire renforce évidemment les inégalités fiscales. C'est après l'introduction du suffrage universel masculin qu'est formulée la première tentative (très modérée) d'imposition des successions et des valeurs mobilières.

5. Sociétés de propriétaires: trajectoires européennes (193-243)

Trajectoires multiples pour quitter le schéma trifonctionnel.
Au **Royaume-Uni**, effondrement précoce des effectifs du **clergé** dès le 16e s. (raisons politiques et budgétaires). Plus tardif en Espagne ; la réforme agraire et l'instauration d'un enseignement laïc figurent parmi les causes de la Guerre civile).
Noblesse. Contraste entre pays avec peu de nobles (qui gardent beaucoup de pouvoir ; 80% des terres au RU) et pays avec beaucoup de nobles, dont une majorité sont pauvres (comme l'Espagne).
Au RU, premier empire colonial et industriel, transition très graduelle ; combat pour la progressivité fiscale (*People's Budget* en 1909, extension du suffrage universel) et question irlandaise (colonie où règne une inégalité extrême, voir la grande famine en 1848).
[Ne parle pas des 20 ans de république puritaine de 1640 à 1660, dont le bilan est pour le moins ambivalent.] Romans de Jane Austen. L'almanach de John Burke montre la porosité des catégories nobiliaires; le même principe se retrouve dans les listes des plus grandes fortunes *(Forbes*). La Chambre des Lords, survivance de l'ordre ternaire, est aussi garante de l'ordre 'propriétariste' (c'est d'elle qu'émane les *Enclosure Acts* de 1773 et 1801).

5. Sociétés de propriétaires: trajectoires européennes (suite)

En Suède, constitutionnalisation en quatre ordres : clergé, noblesse, bourgeoisie urbaine et paysannerie propriétaire (ceux qui ne possèdent rien n'existent pas). Conditions d'inégalité extrême jusqu'au début du 20e s. (vote hyper-censitaire). Puis de 1911 à 1921, bascule dans un régime social-démocrate égalitaire. Des changements plus rapides ? Peut-être, mais les deux tableaux pages 237 et 238 montrent une évolution singulièrement parallèle dans la répartition de la richesse.

Les trois défis des sociétés de propriétaires (promesse de stabilité et d'émancipation par l'accès à la propriété) : (1) concentration des richesses = défi inégalitaire interne ; (2) inégalité au niveau international (colonialisme); (3) défi nationaliste et identitaire (concurrence entre états menant à des guerres).

6. Les sociétés esclavagistes: l’inégalité extrême (247-301)

Réduire l’autre en esclavage est une pratique multimillénaire qui se retrouve partout dans le monde, sous des modalités diverses. Ainsi au Califat de Sokoto (nord du Nigéria actuel), des esclaves pouvaient accéder à de hautes fonctions administratives.

La traite transatlantique organisée par les négriers européens du 16 au 19e siècle a arraché de 14 à 15 millions d’Africains à leur terre, à leur famille pour en faire des cadavres mangés par les poissons ou des objets achetés par les planteurs comme outils de production.

La fin de la traite atlantique en 1807 a amené les planteurs à encourager l’autoreproduction.

Lors de la Révolution française, les noirs de Saint Domingue prennent au sérieux les déclarations à Paris, chassent leurs maîtres, proclament leur Indépendance, résistent aux troupes de Napoléon, qui a rétabli l’esclavage en 1802, mais le paient encore aujourd’hui : Charles X ne reconnaît l’indépendance de Haïti en 1825 qu’en échange du paiement immédiat d’une compensation aux planteurs qui endette le pays pour plus d’un siècle et le rend dépendants des banques et de la puissance impériales des États-Unis.

6. Sociétés esclavagistes (2)

La même logique de compensation aux exploiteurs se retrouve au RU, lors de l'abolition de l'esclavage en 1833; là les sommes payées, l'équivalent de 5% du revenu national, l'ont été par une dette publique, donc par les contribuables (le budget de l'éducation était en dessous de 0,5% du revenu national).
En France, la véritable abolition de l'esclavage intervient en 1848 avec la 2e République; elle s'accompagne de maintes conditions (obligation d'un contrat de travail sinon 'atelier de discipline'), de l'importation de travailleurs 'engagés' amenés d'Inde et de généreuses compensations aux planteurs. Piketty souligne le parallèle avec le statut de la main d'œuvre immigrée, surtout sans papier.
La loi votée en 2001 à l'Ass. Nat., à l'initiative de Christiane Taubira comprenait un article sur les réparations, qui a été escamoté, de même que tout projet de réforme agraire.
Aux États-Unis, Lincoln ne demandait que la non extension de l'esclavage aux terres de l'Ouest, mais les Sudistes refusent; la guerre de Sécession fera plus 600000 morts. La victoire du Nord en 1865 signifie l'abolition officielle de l'esclavage, mais en aucun cas l'égalité raciale, pour cela il faudra attendre les années 1960, et au-delà. Impossible, vu la proportion d'esclaves et un pays ruiné par la guerre, d'envisager des compensations. Par crainte de représailles, les esclaves libérés étaient parfois déportés en Afrique.

6. Sociétés esclavagistes (3)

Au Brésil, métissage et émancipation graduelle limitent la proportion d’esclaves africains malgré la date tardive de l’abolition. Dans cet état indépendant depuis 1822, les révoltes d’esclaves contraignent le Parlement, pourtant propriétariste, à voter d’abord l’affranchissement des enfants de mères esclaves et finalement l’abolition en 1888.

En Russie, le servage est officiellement aboli en 1861, mais pour dédommager les propriétaires les serfs affranchis devaient continuer à travailler uniquement pour payer ces compensations, ceci jusque 1880. Mais dans le contexte d’un état faible et d’une situation chaotique, dans un grand nombre de cas l’émancipation a conduit à une emprise plus grande des propriétaires sur les paysans. Ceci jusqu’à la veille de la révolution bolchévique de 1917.

Merci, bon travail, à bientôt !

- Pour la suite de l'exploration Piketty, dans ce local du 4e étage place Cockerill, les **mardis 16 novembre et 14 décembre à 19 h.**
- Ce jeudi **21 octobre** 20 h. au Centre culturel de Seraing, Laurent D'Altoe, sur les luttes en Italie
- Mardi **26 octobre**, 20 h. cinéma Le Parc, projection du film sur Aube dorée (réservez !)
- Samedi **6 novembre**, 10 h., Centre culturel Leonardo rue Cockerill 86, *Mélancolie ouvrière,* film de Mordillat
- Mercredi **10 novembre**, 19 h. projection-débat de *The Story of Plastic*
- Samedi **20 novembre**, 10 h. Leonardo, Jean-Marie Klinkenberg
- Samedi **20 novembre**, 16 h. débat à la Foire du livre politique
- Mercredi **24 novembre**, 19 h., projection-débat *Sur les voix des Amériques*